



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 18/12/18

Reçu en Préfecture le : 18/12/18
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 17 décembre 2018
D-2018/568

Aujourd'hui 17 décembre 2018, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Madame Emmanuelle AJON présente jusqu'à 17h00

Excusés :

Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Alain SILVESTRE

Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé du 1er degré sous contrat d'association

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 442-5 du Code de l'Éducation, la ville de Bordeaux doit prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes des écoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association, dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Conformément aux dispositions de la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012, la participation communale s'évalue à partir des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques de Bordeaux inscrites dans les comptes de la commune.

Suite à l'application des textes, il est proposé d'attribuer à chaque établissement privé sous contrat d'association, une dotation en fonction du nombre d'enfants de cet établissement scolarisés et domiciliés à Bordeaux (3 534 pour l'année scolaire 2018/2019) calculée à partir du coût moyen d'un élève du public, hors activités péri et extra scolaires. Ce coût moyen par élève est de 955 euros pour l'année scolaire 2018/2019, soit une augmentation de 1,7% par rapport à 2017/2018 (rappel : 939 euros).

Toutefois, si la dotation par élève augmente, le nombre d'élèves bordelais scolarisés dans les écoles privées sous contrat d'association diminue de 5,18 % pour cette année scolaire (- 193 élèves). En conséquence, le montant de la participation globale de la Ville est de 3 374 970 euros pour 2018/2019, en baisse de 3,6 % par rapport à 2017/2018.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser une participation aux frais de fonctionnement des 19 écoles concernées conformément au tableau ci-joint.

Cette dépense sera imputée sur le compte 6558, rubrique 213 pour l'exercice 2019.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 17 décembre 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Emmanuelle CUNY

**Participation au fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association
Année scolaire 2018-2019**

ETABLISSEMENTS	Effectifs totaux (classes à Bordeaux)	Effectifs enfants domiciliés à Bordeaux	Subvention Année scolaire 2018-2019
ALBERT LEGRAND	260	181	172 855 €
ASSOMPTION - SAINTE CLOTILDE	409	257	245 435 €
BON PASTEUR	216	150	143 250 €
LE MIRAIL	158	101	96 455 €
NOTRE DAME	266	202	192 910 €
SAINT FERDINAND	105	57	54 435 €
SAINT GABRIEL	497	451	430 705 €
SAINT GENES	421	276	263 580 €
SAINT JOSEPH DE TIVOLI	350	168	160 440 €
SAINT LOUIS - SAINTE THERESE	204	182	173 810 €
SAINTE MARIE - GRAND LEBRUN	591	433	413 515 €
SAINTE MARIE DE LA BASTIDE	413	233	222 515 €
SAINT MICHEL	97	88	84 040 €
SAINTE MONIQUE	320	146	139 430 €
SAINT SEURIN	290	257	245 435 €
SAINTE THERESE	143	56	53 480 €
SEVIGNE	228	186	177 630 €
Edmond J. Safra (ex Gan Yossef)	55	40	38 200 €
Bordeaux International School	97	70	66 850 €
Nombre total d'enfants bordelais	5120	3534	3 374 970 €